

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7405756101 - AA
Ville de SAINT-MALO
Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Malo
2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 avril 2025, le Maire Saint-Malo a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du PLU du mardi 6 mai au jeudi 12 juin 2025.

La commission d'enquête est composée de Mme Anne RAMEAU (présidente), Mme Marie-Isabelle PERAIS et M. Jean-Christophe BUAILLON (membres titulaires).

Le siège de l'enquête est situé à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU, 27, quai Duguay-Trouin, 35400 Saint-Malo) où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, à l'exception des jours fériés).

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la ville : www.ville-saint-malo.fr

Soumis à évaluation environnementale, le projet a fait l'objet d'un avis rendu par la mission régionale de l'autorité environnementale joint au dossier d'enquête publique.

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions :

- au siège de l'enquête :
- en les consignant directement sur le registre d'enquête papier ;
- lors des permanences de la commission d'enquête aux dates et horaires suivants :

- mardi 6 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 16 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 17 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 21 mai 2025 de 16 h 00 à 19 h 00,
- jeudi 22 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 26 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 27 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 2 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 3 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 4 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 12 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- en les adressant :
- par voie postale (Commission d'enquête, révision du PLU, Hôtel de Ville, place Chateaubriand, CS 21826, 35418 Saint-Malo cedex)
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6183>

- par courrier électronique : enquete-publique-6183@registre-dematerialise.fr

Un poste informatique pour la consultation du dossier et du registre dématérialisé et/ou l'envoi de contributions dématérialisées sera mis gratuitement à la disposition du public à la DAU, aux jours et heures d'ouverture.

À l'issue de l'enquête, et dans un délai de trente jours, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions lesquels seront consultables par le public à la DAU, et publiés sur le site internet de la ville de Saint-Malo, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme - éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations et propositions formulées dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête - sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Ville de Saint-Malo, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - 02 99 21 53 00.

Le Maire.

7406480701 - AA



Révision générale du Plan local d'urbanisme Promenade urbaine

AVIS

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de Cancale, une promenade urbaine aura lieu jeudi 15 mai 2025 à 10 h 00 sur les thèmes « Cadre de vie » et « Déplacement ».

Départ 10 h 00 au Centre hospitalier des Prés Bosgers.

Régime matrimonial

7405869801 - RM

Etude de Mes LE MOGUEDEC et GONZALEZ

Notaires associés à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) 2, rue Dorel

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Bertrand LE MOGUEDEC, notaire associé de la société à responsabilité limitée dénommée « BERTRAND LE MOGUEDEC - JÉRÔME GONZALEZ, NOTAIRES ASSOCIÉS », titulaire d'un office notarial à Châteaugiron, 2 rue Dorel, CRPCEN 35017, le 29 avril 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre M. Patrick Jean Louis LEGENDRE, agriculteur retraité, et Mme Michèle Marie-Josèphe DROUILLET, agricultrice retraitée, demeurant ensemble à Amanlis (35150) 20 lieu-dit Les Cormiers.

Monsieur est né à Saint-Sulpice-des-Landes (35390) le 25 juillet 1957, Madame est née à Rennes (35000) le 5 octobre 1954, mariés à la mairie d'Amanlis (35150) le 16 août 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française, Madame est de nationalité française, résidents au sens de la réglementation fiscale.

Bien apporté :
Apport de bien propre :
Mme Michèle DROUILLET déclare apporter :

Désignation :
A Amanlis (ILLE-ET-VILAINE) 35150, Lieu-dit La Lande, 20 Les Cormiers, Section ZK, n° 22, lieudit 20 Les Cormiers, surface 01 ha 96 a 00 ca, Section Z1, n° 152 (ex 16), lieudit 20 Les Lande, surface 00 ha 75 a 45 ca, Total surface : 02 ha 71 a 45 ca.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

DINARD LOCAUX A LOUER
52€ HT/m² annuel
Parmi déjà 6 000m² d'activités de loisirs
TÉL. 06 07 13 52 95

Vie des sociétés

7402709201 - VS

SCI CGJT RIVOLI

Société civile immobilière en liquidation

Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT 35250
5, rue Raoul-de-la-Futaye
812 382 802 RCS Rennes

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28/2/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 28/2/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Gaëtan TASSET, demeurant 5 C, rue Raoul-de-la-Futaye, 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 5, rue Raoul-de-la-Futaye, 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7406098201 - VS

ALTER&A VANNES

Société d'Avocats
36A, boulevard de la Résistance
CS 82214

56006 VANNES CEDEX
Tél. : 02 97 68 21 21
www.alter-a.com

TILIZ

SAS au capital de 500 000 euros
6, rue Alain Gerbault
35000 RENNES
RCS Rennes 799 144 696

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par assemblée générale en date du 29 avril 2025, l'associé unique a constaté l'expiration du mandat du Cabinet CHASTANET CONSEILS, commissaire aux comptes titulaire et du Cabinet COLIN HENRIO, commissaire aux comptes suppléant.

Il a été désigné en remplacement, à compter du jour même, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet COLIN HENRIO, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui se clôture le 31 décembre 2030.

Il n'a pas été procédé au remplacement du commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

Bien apporté :
Apport de bien propre :
Mme Michèle DROUILLET déclare apporter :

Désignation :
A Amanlis (ILLE-ET-VILAINE) 35150, Lieu-dit La Lande, 20 Les Cormiers, Section ZK, n° 22, lieudit 20 Les Cormiers, surface 01 ha 96 a 00 ca, Section Z1, n° 152 (ex 16), lieudit 20 Les Lande, surface 00 ha 75 a 45 ca, Total surface : 02 ha 71 a 45 ca.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.



L'INFORMATION LÉGALE SUR LES ENTREPRISES
infogreffe.fr

Greffre du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

Tribunal des activités économiques de Saint Brieuc

7406178501 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 29 avril 2025.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ENTREPRISE MORDAN.

La Magdelaine

35270 Combourg.

RCS Greffe de Saint-Malo 885 363

820.

Activité : travaux de couverture par éléments.

Jugement prononçant la clôture de la

procédure de liquidation judiciaire pour

insuffisance d'actif.

7406177701 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 29 avril 2025.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE LR DONUTS.

16, boulevard des Talaris

35400 Saint-Malo.

RCS Greffe de Saint-Malo 919 131

821.

Activité : fabrication de cacao, choco-

lat et de produits de confiserie.

Jugement prononçant la clôture de la

procédure de liquidation judiciaire pour

insuffisance d'actif.

7406178701 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 29 avril 2025.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AA RENOV 22

1, Launay Meudes

35270 Bonnemain

RCS Greffe de Saint-Malo 947 854

436.

Activités d'architecture

Jugement prononçant la clôture de la

procédure de liquidation judiciaire pour

insuffisance d'actif.

7406178301 - TSM

Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 29 avril 2025.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CHIC AND RUN

38, rue d'Émeraude

35350 Saint-Malo-les-Ondes

RCS Greffe de Saint-Malo 814 055

307.

Activité : supérettes

Jugement prononçant la clôture de la

procédure de liquidation judiciaire pour